

CAPa

Jardinier Paysagiste

Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole

Certification professionnelle de niveau 3 reconnue par l'Etat, validée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ; et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles

FICHE RNCP N° 38386 - Date d'échéance de l'enregistrement le : 31-12-2028

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

Cette formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

Le titulaire du CAPa jardinier paysagiste travaille sous la responsabilité du chef d'entreprise, du chef de service ou du chef d'équipe.

A l'issue de la formation, vous aurez acquis les compétences et :

- Maîtriser les techniques d'entretien des espaces verts et naturels
- Maîtriser les techniques de créations paysagères et d'ouvrages paysagers
- Saurez utiliser, entretenir et réparer votre matériel

DEBOUCHÉS / PASSERELLES

L'ouvrier paysagiste exerce son activité dans :

- Des établissements privés : entreprises de création, d'entretien de jardins ou d'aménagements collectifs
- Ou publics : services des espaces verts des villes, collectivités territoriales, syndicats intercommunaux

En tant que : Agent d'entretien des parcs et jardins, jardinier paysagiste, agent polyvalent...

Mais vous pouvez aussi choisir de poursuivre les études en choisissant une formation de niveau 4.

A savoir : Le CFPPA propose également la formation du Brevet Professionnel Aménagements Paysagers (BP AP).

**Il n'y a pas de dispense (ou d'allégement de formation) pour le titulaire d'un CAPa JP qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau 4.*

PUBLIC CONCERNÉ

1. L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 16 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage, ou 15 ans après avoir suivi un cycle complet au collège
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)
- *Toutefois, il existe d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations.*

2. FORMATION CONTINUE

- Salarié du secteur privé ou public

3. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salarié ou demandeur d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelles(s)

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbeville@educagri.fr ☎ www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocuteur : M. Benoît BEZOT, référent de la filière aménagements paysagers

✉ benoit.bezot@educagri.fr

📞 Contactez-nous
03 22 20 77 65



**Pour plus d'information sur la certification, consultez le site internet de France Compétences.*

Codes NSF : • 214 : Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Formacode : • 21046 : Travaux paysagers

CAPa Jardinier Paysagiste

FINANCEMENT

- La prise en charge financière peut être assurée par l'employeur, les OPCO, ou le Compte Personnel de Formation (CPF)

RÉMUNÉRATION

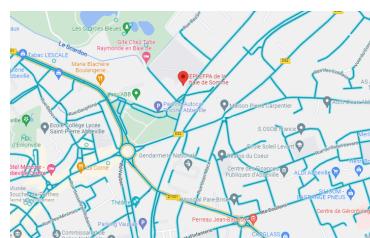
- L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification



MODALITÉS D'ÉVALUATION

EN MODULAIRE

- Les connaissances sont évaluées et validées tout au long de la formation en contrôle continu (CCF) + 1 épreuve terminale



ACCES ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF :Ligne Paris-Calais
- Bus scolaires



Visitez le site internet
de l'établissement

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Accompagnement à la recherche d'entreprise par l'UFA
- Plateau technique et atelier de stockage du matériel professionnel
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Internat pour les apprentis
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référente
- Adhésion au programme de mobilité Internationale

Résultats 2025 du CFPPA

Toutes formations pour 153 candidats

- 100 % Présentés à l'examen
- 90 % Réussite à l'examen
- 67,22 % Insertion à 6 mois
- 10,9 % Rupture/abandon en cours de formation
- 79,24 % de Satisfaction

Résultats 2025 du CAPa JP



83 % Réussite au diplôme



61,5 % Insertion à 6 mois



80,4 % de stagiaires satisfaits

PRÉ REQUIS

- Aucun pré requis

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Avoir passé un entretien de motivation
- Et un test de positionnement

BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS LORS DE LA FORMATION

MG1 : Agir dans des situations de la vie courante

MG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

MG3 Interagir avec son environnement social

MP1 : Identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité salariée pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix professionnels

MP2 : Effectuer des opérations de maintenance des matériels liées aux travaux paysagers dans une perspective de durabilité en respectant les règles d'hygiène et se sécurité

MP3 : À partir de consignes, mettre en œuvre les opérations techniques relatives à la réalisation de travaux d'aménagements paysagers en toute sécurité.

MP4 : À partir des consignes, mettre en œuvre les opérations techniques relatives à la réalisation de travaux d'entretiens paysagers en toute sécurité.

MIP : Module d'initiative professionnelle

DURÉE DE FORMATION

DATE D'ENTREE : SEPTEMBRE / OCTOBRE
(Entrée possible en cours de formation)

DUREE : 2 ANS
805 heures en centre

*" La nature est éternellement jeune,
belle et généreuse "*